

## Communiqué de presse

### **Abaissement de la vitesse à 50 km/h sur le périphérique**

### **Automobilistes, motards et professionnels déposent plusieurs recours administratifs contre la mairie de Paris**

*Paris, le 29 novembre 2024 – À mesure absurde, réaction musclée ! Comme nous nous y étions engagés, la Ligue de Défense des Conducteurs attaque en justice la décision de la mairie de Paris d'abaisser la limitation de vitesse sur le périphérique à 50 km/h. Avec des renforts de poids, puisque la Fédération Française des Motards en Colère, Mobilians et la Fédération des associations de commerçants et artisans parisiens nous rejoignent. Sans oublier les plus de 500 usagers ayant formé un recours collectif via la plateforme RiposteJuridique.fr.*

Cet automne, les usagers du périphérique parisien se sont retrouvés bien seuls. Non seulement la mairie de Paris leur a imposé l'abaissement de la limitation de vitesse de 70 à 50 km/h (arrêté n°2024 P 15981), mais le ministre des Transports et le préfet de Paris, qui avaient précédemment exprimé leur « ferme » opposition à cette mesure, les ont laissés tomber, pliant l'échine devant la détermination d'Anne Hidalgo. Tant pis si 80 % des automobilistes et des motards qui circulent sur le boulevard périphérique ne résident même pas dans la capitale et n'ont pas voté pour elle !

Totalement opposée à ce délitement anti-voiture, la Ligue de Défense des Conducteurs (LDC) s'est immédiatement engagée à saisir le Tribunal administratif de Paris. Elle aussi atterrée par cette mesure qui affecte la circulation interfile des motards, la Fédération française des motards en colère (FFMC) nous a contactés dans la foulée pour unir nos efforts. Aussitôt suivie par Mobilians (organisation professionnelle des services de l'automobile) et la Fédération des associations de commerçants et artisans parisiens (FACAP)... Pendant ce temps, 500 usagers se sont regroupés pour un recours collectif contre le même arrêté via la plateforme [RiposteJuridique.fr](http://RiposteJuridique.fr). Une mobilisation sans précédent, démontrant le ras-le-bol de l'ensemble des usagers et des professionnels, face à cette mesure arbitraire de la mairie de Paris ! C'est donc ensemble que nous avons décidé d'attaquer le 50 km/h sur le périphérique. Dans notre démarche commune, la LDC et Mobilians ont mandaté Maître Rémy Josseaume, avocat en droit routier au barreau de Paris, tandis que la FFMC est accompagnée par Maître Frédéric Thiriez, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Le collectif des 500 usagers de RiposteJuridique.fr est quant à lui représenté par Maître Séverine Manna et Maître Rémy Philippot, avocats au barreau de Paris.

Au-delà des chiffres contestables mis en avant par la mairie de Paris pour justifier son action (amélioration de la sécurité routière, baisse de la pollution et du bruit), nos conseils s'interrogent sur la compétence de la mairie de Paris à prendre cette décision seule.

**Les recours de la Ligue de Défense des Conducteurs, de la Fédération française des motards en colère et de Mobilians sont désormais entre les mains de la justice. Tout comme le recours collectif, déjà rejoint par plus de 500 personnes mais auquel tous les usagers peuvent continuer à s'inscrire.**

#### Contacts avocats

Maître Rémy Josseaume : 06 15 35 35 52

Maître Frédéric Thiriez : 01 44 18 59 00



#### **Plateforme Ripostejuridique.fr**

Maître Séverine Manna : 07 62 28 88 98

Maître Rémy Philippot : 07 62 5717 75